

COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL
Vendredi 12 décembre 2025 à 9h00 en Mairie de Verson

Le Comité social territorial interne propre à la commune de Verson s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Madame Nathalie DONATIN, Présidente.**

*Date d'envoi de la **convocation** : 27 novembre 2025*

***Etaient présents :**

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE : Nathalie DONATIN, Présidente - Francis DEAU, Titulaire - Marie-Hélène BRIOUL, Titulaire

REPRESENTANTS DU PERSONNEL : Solène GOURBIN, Titulaire - Pascal LEGOT, Titulaire - Marie-Alice ALLENBACH, Suppléante

***Absents excusés :**

REPRESENTANTS DE LA COMMUNE : Emmanuel GUE, Suppléant - Laetitia LANFRANC DE PANTHOU, Suppléante - Eric DELOGET, Suppléant

REPRESENTANTS DU PERSONNEL : Sophie LUZE, Titulaire - Nadia BODIN, Suppléante - Aurélien LECONTE, Suppléant

***Invités :**

François-Xavier EDELINE, DGS - Kathleen GILLET, assistante RH

M. Francis DEAU est désigné **secrétaire de séance** ; Mme Marie-Alice ALLENBACH est désignée **secrétaire adjointe**.

Approbation du compte-rendu du CST du 14 novembre 2025.

Observations faites par le CST :

- Page 4, « repas spécifique » : « repas de cohésion » et « repas de représentation » sont définis à tort dans des termes identiques. Corriger l'erreur en ajustant les propos à chaque type de repas, comme suit :

-Repas de cohésion : *Le règlement intègre une disposition permettant l'organisation ponctuelle de repas gratuits pour tous (élus et agents) lors d'événements exceptionnels. Ces repas ne sont pas considérés comme des avantages en nature ni soumis à cotisations, s'ils sont pris collectivement dans un but de convivialité professionnelle.*

-Repas de représentation : *Le règlement intègre une disposition permettant l'organisation de repas de représentation, repas pris dans l'intérêt du service pour les besoins de relations extérieures, de discussions officielles ou de réception de partenaires, dont le coût est pris en charge par la collectivité comme un frais de mission ou de fonctionnement. Ces repas ne sont pas considérés comme des avantages en nature ni soumis à cotisations, s'ils sont pris collectivement dans un but de représentation.*

- Page 7, il est nécessaire d'ajuster la rédaction du paragraphe suivant :

Pérennisation des missions « urbanisme » : *Depuis 7 mois, l'agent a été mobilisé à titre expérimental, notamment tous les mardis, en renfort de la responsable urbanisme. Cette expérimentation est jugée concluante, avec notamment la prise en charge de la gestion de l'adressage et du primo-enseignement des usagers. Le volume de travail en urbanisme (gestion administrative, préparation des dossiers) ~~nécessite désormais un engagement à temps complet~~ justifie l'augmentation de la durée du poste pour garantir l'efficacité, la conformité du service et la continuité pendant les périodes de vacances.*

- Les agents ont apprécié la visibilité au compte-rendu (version courte) des questions diverses.

Le compte-rendu du CST du 14 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

01	Débat et avis sur le Rapport social unique (RSU) 2024
----	---

Nature : Consultation obligatoire (Art. L231-1 du CGFP).

Pièces transmises : Synthèse du Rapport social unique (RSU) 2024 ; Base des données sociales 2024 ; Synthèse du Rapport social unique (RSU) 2022 (à titre de comparaison).

Contexte : Le RSU regroupe l'ensemble des données sociales de la collectivité (effectifs, absentéisme, parité, etc.). Les membres sont invités à analyser notamment les différents indicateurs.

Discussions

Il est ensuite procédé au recueil des avis :

Avis du collège des représentants de la commune :

Membres en exercice :	03	NUL	00	POUR	03
Membres présents :	03	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	03	Abstention	00		

Avis du collège des représentants du personnel :

Membres en exercice :	03	NUL	00	POUR	03
Membres présents :	03	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	03	Abstention	00		

AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Date de la séance : 12/12/2025	
☒ Avis favorable à l'unanimité	☐ Avis défavorable à l'unanimité
☐ Avis favorable	☐ Avis défavorable
☐ Avis favorable sous réserve	☐ Avis défavorable sous réserve
☐ Autre(s) :	

02	Avis sur le Rapport annuel santé, sécurité et conditions de travail (RASSCT) 2024
----	---

Nature : Consultation obligatoire (Décret n° 2021-1570).

Pièces transmises : Synthèse FOCUS RSU 2024 RASSCT (Rapport annuel santé, sécurité et conditions de travail).

Contexte : Le RASSCT est une section obligatoire du RSU et fait l'objet d'un avis distinct. Les membres sont invités à analyser les actions de prévention menées et les statistiques d'accidents de service. Il sert de base au bilan des actions 2024 (Point 3).

Discussions

Il est ensuite procédé au recueil des avis :

Avis du collège des représentants de la commune :

Membres en exercice :	03	NUL	00	POUR	03
Membres présents :	03	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	03	Abstention	00		

Avis du collège des représentants du personnel :

Membres en exercice :	03	NUL	00	POUR	03
Membres présents :	03	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	03	Abstention	00		

AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Date de la séance : 12/12/2025	
☒ Avis favorable à l'unanimité	☐ Avis défavorable à l'unanimité
☐ Avis favorable	☐ Avis défavorable
☐ Avis favorable sous réserve	☐ Avis défavorable sous réserve
☐ Autre(s) :	

03	Bilan des actions de l'année écoulée et programme annuel de prévention 2026 en matière de SST
----	--

Nature : Consultation obligatoire sur le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (Art. L251-2 du CGFP).

Pièces transmises : Diagnostic accessibilité Mairie DEKRA.

Contexte : Le point porte sur l'examen du bilan des actions 2024 (s'appuyant sur le RASSCT 2024), puis sur l'approbation du Programme d'action pour 2026.

Le Plan d'action 2026 proposé est centré sur :

- La formation des membres du CST aux missions SST : lu 4 mai, ma 5 mai, me 6 mai, me 27 mai, je 28 mai 2026 ; 1 à 12 apprenants ; sur site à Verson
- L'accessibilité des bâtiments, suite à l'examen du Diagnostic accessibilité Mairie DEKRA, pour programmer les travaux/aménagements prioritaires.
- La désignation et la formation d'un ou plusieurs Assistant(s) de prévention (AP).
- La réactivation/actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), et plus généralement l'instauration et le suivi les documents et démarches de prévention.

Discussions

Le rapport DEKRA est passé en revue, notamment le récapitulatif des avis et observations.

Il est ensuite procédé au recueil des avis :

Avis du collège des représentants de la commune :

Membres en exercice :	03	NUL	00	POUR	03
Membres présents :	03	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	03	Abstention	00		

Avis du collège des représentants du personnel :

Membres en exercice :	03	NUL	00	POUR	03
Membres présents :	03	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants :	03	Abstention	00		

AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Date de la séance : 12/12/2025	
☒ Avis favorable à l'unanimité	☐ Avis défavorable à l'unanimité
☐ Avis favorable	☐ Avis défavorable
☐ Avis favorable sous réserve	☐ Avis défavorable sous réserve
☐ Autre(s) :	

04	Débat sur la programmation annuelle des travaux du CST pour 2026
----	---

Nature : Débat obligatoire (Décret n°2021-571, art. 55) ne donnant pas lieu à un vote formel.

Objectifs du débat :

- Définir les thématiques prioritaires pour 2026 (notamment accessibilité et suivi du DUERP).
- Évoquer le calendrier prévisionnel des séances ordinaires.

Discussions

Contenu du débat

→**VOLET SST** (Prévention des risques professionnels, RASSCT, programme annuel de prévention, visites de

services)

Orientations retenues

Le Plan d'action 2026 proposé par l'Autorité territoriale sera notamment centré sur :

- La formation des membres du CST aux missions SST, considérée comme prioritaire pour l'instance.
- L'accessibilité des bâtiments : l'examen du Diagnostic accessibilité Mairie DEKRA afin de programmer les travaux et/ou aménagements prioritaires pour 2026.
- La désignation et la formation d'un ou plusieurs Assistant(s) de prévention (AP), dont la nomination est impérative.
- La réactivation / actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), document fondamental pour l'identification des risques.

→**VOLET ADMINISTRATION/FONCTIONNEMENT**

Voici le calendrier des prochains Conseils municipaux :

- Lundi 19 janvier 2026
- Lundi 9 février 2026 (DOB)
- Lundi 9 mars 2026
- Installation du nouveau conseil municipal (article L 2121-7 du CGCT)

Compte tenu de ce calendrier et sauf contrordre, le **prochain CST** se réunira le vendredi 6 mars 2026.

05	Questions diverses
----	---------------------------

Le CST passe en revue les questions diverses ci-dessous relayées et transmises préalablement par les membres représentants des agents :

- **Pourquoi les Services Techniques et la Culture ont été exclus des réunions Climat social depuis cet été, alors que des sujets d'importance comme le guide de l'agent ont été abordés ?**
- **Dans les documents n'apparaît pas de : Référent signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes et de Référent déontologue.**

Il est rappelé que la commune de Verson a adhéré au dispositif de référent signalement du CDG14 fin 2021 et que la convention est valable jusqu'au 31/12/2026. Afin d'en garantir les effets opérationnels, une communication interne à destination de tous les agents s'impose.

La séance est levée à 11 heures 00

La Présidente

Le Secrétaire

La Secrétaire adjointe

Nathalie DONATIN

Francis DEAU

Marie-Alice ALLENBACH